



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2022 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTON, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE ET M. JEAN-FRANÇOIS HECQ formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lori Doucet a motivé son absence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Aline Andrade Eugenio, décédée le 7 mai à l'âge de 90 ans;
- monsieur Jean-Guy Dionne, décédé le 27 mai à l'âge de 79 ans;
- monsieur Daniel Legault, beau-père de monsieur Jonathan Thibault, conseiller municipal, décédé le 14 mai à l'âge de 68 ans;
- madame Lisette Aubin, présidente durant plusieurs années de l'organisme Les Pionniers de Boisbriand et membre du conseil d'administration du Club de l'Âge d'or pendant plus de 25 ans.

2022-06-299

ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

À cette occasion, madame Catherine Fortin dépose une copie d'un document énumérant certaines demandes ayant trait à la bibliothèque.

2022-06-300
PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 et celui de la séance extraordinaire du 17 mai 2022, tels que soumis.

Adoptée

2022-06-301
RÈGLEMENT RV-1679-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Camille Joli-Coeur donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1679-1 modifiant le Règlement RV-1679 prévoyant divers travaux de mise à niveau et de mesures compensatoires à l'usine d'épuration et décrétant un emprunt à ces fins.

Le projet de règlement est déposé.

2022-06-302
RÈGLEMENT RV-1694-1 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1694-1 modifiant le Règlement RV-1694 décrétant des travaux de réfection du collecteur sanitaire du boulevard de la Grande-Allée et un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

2022-06-303
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT RV-1645-1

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 30 mai au 2 juin 2022 sur le Règlement RV-1645-1 modifiant le Règlement RV-1645 décrétant des travaux de réhabilitation et de réfection de rues et d'une conduite pluviale et autorisant un emprunt à cette fin.

Adoptée

2022-06-304
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT RV-1712

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 30 mai au 2 juin 2022 sur le Règlement RV-1712 pourvoyant à la contribution de la Ville aux travaux de la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse et à son financement par emprunt.

Adoptée

2022-06-305
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 8 avril au 12 mai 2022.

Adoptée

2022-06-306
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - AVRIL 2022

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022 montrant un total des activités de 4 056 641,71 \$.

Adoptée

2022-06-307
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 9 mai 2022 et révisée par le Service des finances le 15 mai 2022, montrant un montant payable total de 130 077,22 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2022-06-308

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 JUIN 2022 AU MONTANT DE 11 341 000 \$
- CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 341 000 \$ qui sera réalisé le 20 juin 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
RV-1360	841 800 \$
RV-1386	101 200 \$
RV-1496	1 204 800 \$
RV-1502	226 400 \$
RV-1569	38 100 \$
RV-1574	95 600 \$
RV-1582	57 800 \$
RV-1597	42 400 \$
RV-1598	32 100 \$
RV-1601	216 100 \$
RV-1602	62 100 \$
RV-1603	43 600 \$
RV-1578	211 700 \$
RV-1582	50 600 \$
RV-1583	52 700 \$
RV-1622	89 000 \$
RV-1685	300 000 \$
RV-1694	6 160 000 \$
RV-1696	1 515 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros RV-1496, RV-1569, RV-1582, RV-1598, RV-1602, RV-1603, RV-1578, RV-1583, RV-1622, RV-1685, RV-1694 et RV-1696, la Ville de Boisbriand souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est :

**PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT**

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1^o les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 juin 2022;

2^o les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 juin et le 20 décembre de chaque année;

3° les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4° les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5° CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6° CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7° CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10421
206 BOUL LABELLE
STE THERESE, QC
J7E 2X7

8° Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 à 2032, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1496, RV-1569, RV-1582, RV-1598, RV-1602, RV-1603, RV-1578, RV-1583, RV-1622, RV-1685, RV-1694 et RV-1696 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2033 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros RV-1598, RV-1603, RV-1582 et RV-1694 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 20 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2022-06-309
CONSEIL - DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le conseiller Daniel Kaeser maire suppléant à compter du 8 juin 2022 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

2022-06-310
AUTORISATION AU SERVICE DU GÉNIE - ACCEPTATION DE TRAVAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser madame Annick Auger, directrice du Service du génie, à signer pour et au nom de la Ville de Boisbriand tout document d'acceptation de travaux pour différents services d'utilités publiques.

Adoptée

2022-06-311
SOUMISSIONS - TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DU NIVEAU DU SYSTÈME DE DÉSINFECTION ULTRAVIOLET ET DE REMPLACEMENT DES POMPES DE RELÈVEMENT À L'USINE D'ÉPURATION - CONTRAT 2022-1920 - RÈGLEMENT RV-1679

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de rehaussement du niveau du système de désinfection ultraviolet et de remplacement des pompes de relèvement à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local #3 Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2	1 230 396,91 \$
Groupe Mécano inc. 894, rue Bergar Laval (Québec) H7L 5A1	1 400 234,54 \$
Construction Deric inc. 5145, rue Rideau Québec (Québec) G2E 5H5	1 416 779,44 \$

Filtrum inc. 460, rue des Entrepreneurs Québec (Québec) G2K 0M6	1 522 383,98 \$
---	-----------------

ATTENDU la recommandation de la firme FNX Innov du 17 mai 2022 et celle du Service du génie du 25 mai 2022;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 mai 2022.

D'accepter l'offre de Nordmec Construction inc. au montant de 1 230 396,91 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de rehaussement du niveau du système de désinfection ultraviolet et de remplacement des pompes de relèvement à l'usine d'épuration – Contrat 2022-1920, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1679-1.

Adoptée

2022-06-312

SOUSSIONS - TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SUZIE-PAQUETTE - CONTRAT 2022-1921 - RÈGLEMENT RV-1690

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage sur la rue Suzie-Paquette, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	267 345,16 \$
Uniroc Construction inc. 5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	269 825,40 \$
Constructions Anor (1992) inc. 30, rue des menuisiers Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 2T2	284 726,10 \$
Construction Viatek inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	285 879,59 \$

Eurovia Québec Construction inc. 4085, rang St-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	296 559,33 \$
Pavages Multipro inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	304 445,06 \$

ATTENDU la recommandation de la firme externe MLC associés inc du 9 mai 2022 et celle du Service du génie du 18 mai 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 5 mai 2022.

D'accepter l'offre de LEGD inc. au montant de 267 345,16 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de pavage, de bordure et d'éclairage sur la rue Suzie-Paquette – Contrat 2022-1921 - Règlement RV-1690.

Adoptée

2022-06-313
SOUSSIONS - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA DALLE DU TOIT DU DÉCANTEUR À L'USINE D'ÉPURATION - CONTRAT 2022-1927 - RÈGLEMENT RV-1661

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de réfection de la dalle du toit du décanneur à l'usine d'épuration, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
9140-2594 Québec inc. f.a.s.r.s. Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval (Québec) H7C 0A5	66 340,58 \$
9150-0124 Québec inc. f.a.s.r.s. Groupe Diamantex 215, rue de Copenhague Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2V1	132 140,77 \$
Béton Concept A.M. inc. 3730, boulevard Crémazie Est Bureau 200 Montréal (Québec) H2A 1B4	212 685,35 \$

Construction Kingsboro inc. 43, boulevard Samson, bureau 392 Laval (Québec) H7X 3R8	347 799,38 \$
---	---------------

ATTENDU la recommandation de la firme Can Explore du 25 mai 2022 et celle du Service du génie du 30 mai 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHIT TOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 19 mai 2022.

D'accepter l'offre de 9140-2594 Québec inc. f.a.s.r.s. Construction Arcade au montant de 66 340,58 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de réfection de la dalle du toit du décanteur à l'usine d'épuration – Contrat 2022-1927 - Règlement RV-1661.

Adoptée

2022-06-314
SOUSSIONS - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAVIGNE, DE LA CONDUITE PLUVIALE EN SERVITUDE AU 640, BOULEVARD CURÉ-BOIVIN ET DE RÉHABILITATION DE CONDUITE SUR LA RUE BEAUSÉJOUR - CONTRAT 2022-1931 - RÈGLEMENT RV-1645

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de réfection de la rue Lavigne, de la conduite pluviale en servitude au 640, boulevard Curé-Boivin et de réhabilitation de conduite sur la rue Beauséjour, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Constructions CJRB inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	1 467 513,68 \$
9267-7368 Québec inc. f.a.s.r.s. A. Desormeaux Excavation 1070, boulevard Maisonneuve Saint-Jérôme (Québec) J5L 2S3	1 529 530,84 \$
Construction G-Nesis inc. 4915, rue louis-B. Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	2 087 007,80 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence du 26 mai 2022 et celle du Service du génie du 31 mai 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 25 mai 2022.

D'accepter l'offre de Les Constructions CJRB inc. au montant de 1 467 513,68 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de réfection de la rue Lavigne, de la conduite pluviale en servitude au 640, boulevard Curé-Boivin et de réhabilitation de conduite sur la rue Beauséjour, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1645-1 – Contrat 2022-1931.

Adoptée

2022-06-315

SOUSSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE DE DIVERSES RUES - CONTRAT 2022-1932 - RÈGLEMENT RV-1713

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de réfection de pavage sur diverses rues, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Parallèle 54 Expert-Conseil inc. 82, rue Principale Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0
MLC Associés inc. 2990, avenue Pierre-Péladeau bureau 400 Laval (Québec) H7T 3B3
EFEL Experts-conseils inc. 835, montée Masson, bureau 201 Terrebonne (Québec) J6W 2C7
Shellex Groupe Conseil inc. 29, rue East Park, bureau 200 Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1P8

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection et conformément au Règlement RV-1650 sur la politique de gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 30 mai 2022 et celle du Service du génie du 31 mai 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 19 mai 2022 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 30 mai 2022.

D'accepter l'offre de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. au montant de 91 152,18 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant reçu le meilleur pointage final après évaluation pour les services professionnels pour les plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de réfection de pavage sur diverses rues, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1713 – Contrat 2022-1932.

Adoptée

2022-06-316
SOUSSIONS - TRAVAUX DE PAVAGE DE LA COUCHE D'USURE SUR LA RUE YVONNE-LACROIX, TRONÇONS I ET II - CONTRAT 2022-1936 - RÈGLEMENT RV-1699

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Yvonne-Lacroix, tronçons I et II, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Constructions Anor (1992) inc. 30, rue des menuisiers Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 2T2	108 911,10 \$
Uniroc Construction inc. 5605, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2R4	109 999,57 \$
LEGD inc. 521, boulevard Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec) J7Y 5C6	114 847,15 \$
Eurovia Québec Construction inc. 4085, rang St-Elzéar Est Laval (Québec) H7E 4P2	120 160,37 \$
Construction Viatek inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 0E5	129 663,06 \$
Pavages Multipro inc. 3030, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	133 482,88 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence ingénierie civile du 18 mai 2022 et celle du Service du génie du 25 mai 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 16 mai 2022.

D'accepter l'offre de Construction Anor (1992) inc. au montant de 108 911,10 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue Yvonne-Lacroix, tronçons I et II – Contrat 2022-1936 - Règlement RV-1699.

Adoptée

2022-06-317
OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION D'HABITS D'IMMERSION - CONTRAT 2022-1933

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition d'habits d'immersion;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie du 19 mai 2022;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter l'offre de 1200 Degrés / Boivin & Gauvin au montant de 71 169,53 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'habits d'immersion - Contrat 2022-1933.

Adoptée

2022-06-318
ENTRETIEN MÉCANIQUE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DE SÉCURITÉ INCENDIE - RECONDUCTION DU CONTRAT 2020-1796

ATTENDU que le contrat 2020-1796 pour l'entretien mécanique de la flotte de véhicules de sécurité incendie octroyé à Service mécanique Mobile S.D. prévoit une option de renouvellement d'un an, selon les mêmes conditions et termes prévus dans le contrat, sous réserve de modifications aux conditions de prix;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE reconduire le contrat d'entretien mécanique de la flotte de véhicules de sécurité incendie pour l'année 2023 avec Service mécanique Mobile S.D. au montant de 137 970 \$ toutes taxes incluses - Contrat 2020-1796.

Adoptée

2022-06-319

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES CONTRATS ACTIFS AU 31 MARS 2022

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général sur les contrats actifs au 31 mars 2022 octroyés par le conseil municipal, conformément à la politique d'achat.

Adoptée

2022-06-320

INSPECTEURS MÉTROPOLITAINS LOCAUX - RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2022-96 CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS

ATTENDU le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022;

ATTENDU l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU que la Ville doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'article 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoints prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

DE consentir à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire 2022-096 concernant les milieux naturels adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

DE consentir à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire 2022-096;

D'informer la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Denis LeChasseur, directeur du Service d'urbanisme;
- Henri-Jean Fillion, directeur adjoint du Service d'urbanisme;
- Amélie Roy, technicienne en urbanisme;
- Gabriel Therrien, technicien en urbanisme;
- Brigitte Cantin, inspectrice municipale;
- Xavier Daoust, inspecteur municipal;
- Isabelle Lefebvre, inspectrice municipale;
- Éric Poirier, inspecteur municipal;
- Christine Rivest, inspectrice municipale.

Adoptée

2022-06-321

MANDAT AU PROCUREUR - SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE C. VILLE DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre les procédures nécessaires dans le cadre du dossier de réclamation avec Sécurité Nationale compagnie d'assurance portant le numéro 700-22-044735-222 en ce qui a trait à un refoulement d'égout.

Adoptée

2022-06-322

MANDAT AU PROCUREUR - ME JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ / TRIVIUM AVOCATS INC. C. VILLE DE BOISBRIAND

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE mandater Me Joanne Côté du cabinet PFD Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre les procédures nécessaires dans le cadre de la demande de révision d'accès aux documents portant le numéro 1026291-J par Me Jean-François Gagné / Trivium Avocats inc. devant la Commission d'accès à l'information du Québec.

Adoptée

2022-06-323

APPELS DESTINÉS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - TRANSFERT AU CENTRE SECONDAIRE D'APPELS D'URGENCE (CSAU) INCENDIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'informer Bell 9-1-1 que le nouveau fournisseur de réception et de répartition de tous les appels urgents et non urgents destinés au Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand sera le Centre secondaire d'appels d'urgence (CSAU) incendie Thérèse-De Blainville situé au 150, boulevard Ducharme à Sainte-Thérèse, à compter du 14 septembre 2022 ou selon entente.

D'informer le directeur des services techniques et des télécommunications de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville qu'il devra transmettre au CSAU incendie Thérèse-De Blainville le ou vers le 14 septembre 2022, tous les appels d'urgence et tous les appels non urgents reçus sur ses lignes 9-1-1 ou ses lignes administratives en provenance du territoire de la Ville de Boisbriand, à l'exception des appels de nature policière ou ambulancière.

De fournir, au besoin, une liste à jour des natures d'interventions urgentes ou non urgentes qui devront être transmises systématiquement et obligatoirement au CSAU incendie Thérèse-De Blainville dès leur réception par le centre d'appels d'urgence 9-1-1 primaire de la Régie.

Adoptée

2022-06-324

SERVICE 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION - ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'autoriser la conclusion d'une entente entre la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville et Bell Canada en prévision de l'introduction du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG) pour la Ville de Boisbriand.

Adoptée

2022-06-325

SOUTIEN TECHNOLOGIQUE ET VÉHICULAIRE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet d'entente de services de soutien technologique et véhiculaire avec la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville permettant d'établir un lien de communication entre le Centre secondaire d'appels d'urgence (CSAU) incendie Thérèse-De Blainville, la caserne et les

véhicules du Service de sécurité incendie de la Ville, pour la période du 14 septembre 2022 au 27 juillet 2033.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-06-326
LOCATION D'UN ESPACE INDUSTRIEL - SIGNATURE D'UN BAIL AVEC 2435-2346 QUÉBEC INC.

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver le projet de bail avec l'entreprise 2435-2346 Québec inc. pour la location d'un espace industriel d'une superficie approximative de 4 770 pieds carrés situé au 870, rue Berlier à Laval pour des fins d'entreposage d'équipement et de véhicules du Service de sécurité incendie, au montant de 13,95 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, pour un terme de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2022.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-06-327
GESTION DU CENTRE DE CRÉATION DE BOISBRIAND 2022-2024 - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE PETIT THÉÂTRE DU NORD

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet d'entente avec Le Petit Théâtre du Nord ayant trait à la gestion de l'ensemble des activités du Centre de création de Boisbriand pour les années 2022, 2023 et 2024.

D'autoriser le versement d'honoraires de gestion totalisant 298 935 \$, toutes taxes comprises, imputable au poste budgétaire 02 765 04 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-06-328

PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER, VOLETS 1A ET 1B, 2022-2024 – SIGNATURE D'ENTENTES AVEC LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

ATTENDU la résolution de la Ville de Boisbriand numéro 2020-12-549 mandatant la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC) de conclure une entente de subvention avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en vue de bénéficier du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) pour les volets :

- 1a - « Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée » par règlement établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale; et/ou
- 1b - « Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale »;

ATTENDU QUE la MRC a déposé, pour les Villes de Boisbriand, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du PSMMPI, pour la restauration du patrimoine immobilier des propriétés privées (Volet 1a) et municipales (Volet 1b) inscrites en annexe de la « Demande de la MRC de Thérèse-De Blainville au MCC – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1 : La restauration du patrimoine immobilier »;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée par la MRC au MCC est de 1 090 800 \$ pour le Volet 1a et de 1 500 000 \$ pour le Volet 1b, sur trois (3) ans, montants qui incluent les sommes demandées par les cinq (5) villes de la MRC ayant participé à ladite demande d'aide financière, dont la VILLE;

ATTENDU la part correspondant à la demande de la VILLE au sein de ladite demande d'aide financière, qui est de 160 000 \$ pour le Volet 1a et de 516 000 \$ pour le Volet 1b, tel qu'inscrite à la « Demande de la MRC de Thérèse-De Blainville au MCCQ – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Volet 1 : La restauration du patrimoine immobilier »;

ATTENDU l'engagement financier de la VILLE impliqué par ladite demande d'aide financière, qui est de 240 000 \$ pour le Volet 1a et de 516 000 \$ pour le Volet 1b, en adéquation avec les montants demandés par la VILLE et les modalités de contribution financière du MCC selon le PSMMPI;

ATTENDU la convention d'aide financière intitulée « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volets 1a et 1b, 2022-2024 » présentée par la ministre de la Culture et des Communications et signée par la MRC le 7 avril 2022;

ATTENDU QUE la signature de ladite convention d'aide financière confirme l'octroi du gouvernement du Québec à la MRC, d'une contribution financière de 1 090 800 \$ pour le Volet 1a et de 1 500 000 \$ pour le Volet 1b du PSMMPI, sur trois (3) ans;

ATTENDU la répartition financière de l'engagement du « Bénéficiaire » et celle de la contribution gouvernementale, respectivement inscrites à l'annexe A et E de ladite convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la signature de ladite convention d'aide financière confirme la réservation des montants demandés par la VILLE, soit 160 000 \$ pour le Volet 1a et 516 000 \$ pour le Volet 1b du PSMMPI, sur trois (3) ans;

ATTENDU QUE les montants indiqués ci-haut sont réservés, sans obligation de la VILLE de les dépenser;

ATTENDU les listes des immeubles admissibles à l'aide financière à la restauration patrimoniale, dans le cadre du Volet 1a et du Volet 1b du PSMMPI, inscrites à l'annexe A de ladite convention d'aide financière;

ATTENDU QUE les montants et les immeubles inscrits dans le présent protocole sont sujets à amendement automatique en fonction des avenants à ladite convention d'aide financière, le cas échéant;

ATTENDU QUE la MRC est désignée « Bénéficiaire » à ladite convention d'aide financière;

ATTENDU QUE cette désignation impose des obligations, tant dans l'utilisation des sommes, que dans l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE, dans les faits, la VILLE sera responsable de l'admissibilité et de l'autorisation de l'aide financière pour les interventions et les dépenses, du suivi et de la validation de celles autorisées, du déboursement de la totalité de l'aide financière (jusqu'aux versements du MCC à la MRC, où la contribution financière du MCC sera acheminée à la VILLE) et de la transmission des documents exigés par la MRC pour que celle-ci puisse effectuer les redditions de comptes annuelles au MCC;

ATTENDU QUE, dans les faits, la responsabilité de la MRC se limitera aux redditions de comptes annuelles au MCC;

ATTENDU QUE dans le cadre du PSMMPI, le MCC encourage et privilégie les demandes provenant des MRC et, bien qu'elle soit identifiée comme « Bénéficiaire » à ladite convention d'aide financière, la MRC n'agira qu'à titre d'intermédiaire entre le MCC et la VILLE;

ATTENDU QUE la responsabilité et les obligations décrites à ladite convention d'aide financière ne sauraient, pour ce motif, incomber uniquement à la MRC;

ATTENDU l'engagement de la VILLE à assumer, pour la restauration des propriétés privées et municipales de son territoire bénéficiant de la contribution financière du gouvernement du Québec, les droits et obligations prévus à ladite convention d'aide financière de même que tout avenant, amendement et/ou entente additionnels conclus avec le MCC;

ATTENDU les modalités de versement de la contribution financière du MCC, consentie en service de dette sur une période de vingt (20) ans, inscrites à l'annexe E de ladite convention d'aide financière;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, une entente avec la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour chaque volet du Programme de soutien au milieu

municipal en patrimoine immobilier auquel la Ville participe, dans le cadre de la convention d'aide financière « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volets 1a et 1b, 2022-2024 » signée par la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, définissant les responsabilités et les obligations de chaque partie dans le cadre de la mise en œuvre de ladite convention d'aide financière.

Adoptée

2022-06-329

PROGRAMME « SOUS LES PAVÉS » DU CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

Autoriser la participation de la Ville au volet municipal du projet « Sous les pavés » du Centre d'écologie urbaine de Montréal dans le cadre d'une démarche de développement d'une stratégie de déminéralisation participative municipale de type « Sous les pavés ».

Adoptée

2022-06-330

MAINLEVÉE PARTIELLE - PROJET DE DÉVELOPPEMENT LES BOISÉS DION - PROTOCOLE D'ENTENTE 1052 P-67

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder la mainlevée partielle de l'inscription de tous les droits hypothécaires résultant de l'acte de garantie hypothécaire, reçu devant Me Mélissa POIRIER, notaire, le 9 décembre 2021 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 26 890 597, mais dans la seule mesure où sont visés les immeubles suivants : les lots 6 306 586 à 6 306 592 du cadastre du Québec, faisant partie de la phase I du projet résidentiel Les Boisés Dion.

De réserver les droits de la Ville sur le résidu des lots affectés par la garantie hypothécaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-06-331

PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - REMPLACEMENT DES NUMÉROS DES LOTS DE LA RUE PROJETÉE JEAN-CLAUDE-LANGLAIS - PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-00016

ATTENDU le permis de lotissement 2021-00016 approuvé par le conseil municipal suivant la résolution 2021-04-175 relatif aux lots 4 680 993, 5 292 268, 5 327 155 et 5 504 811 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le permis de lotissement fait état de l'engagement du promoteur à céder le lot 6 222 055 à des fins de parc;

ATTENDU que suite à l'émission du permis de lotissement, les lots 6 222 050, 6 222 051, 6 222 052 et 6 222 066 ont été créés pour former l'emprise de la future rue publique du projet;

ATTENDU que la cession des lots pour fins de rue, parc et utilités publiques et l'établissement des servitudes pourront se faire progressivement, selon le développement du projet;

ATTENDU qu'aux fins d'inscription au Registre foncier, les terrains visés doivent avoir des numéros uniques et distincts;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter le remplacement du numéro des lots 6 222 050, 6 222 051, 6 222 052 et 6 222 066 du cadastre du Québec afin de permettre la cession des lots pour fins de rue, parcs, espaces verts et utilités publiques suivant l'avancement du développement du projet, dans la mesure où l'emplacement et la superficie des lots demeurent celles approuvées au permis de lotissement 2021-00016.

Adoptée

2022-06-332

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES PRÉSENTÉE PAR ÉCO-NATURE - LOT 2 109 405 (ÎLE-AUX-MOUTONS)

ATTENDU qu'une demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières a été soumise à la Commission municipale du Québec par l'organisme Éco-Nature (N/Réf.: CMQ-58859-002);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville pour connaître son opinion à l'égard de cette révision périodique;

ATTENDU que cette demande vise à reconduire l'organisme mentionné ci-haut aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé à l'Île-aux-Moutons (lot 2 109 405) et dont il est le seul utilisateur;

ATTENDU que les activités de cet organisme sont en accord avec l'orientation de la Ville en matière d'éducation et de protection du milieu naturel;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver la demande de révision périodique présentée à la Commission municipale du Québec par Éco-Nature, aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé à l'Île-aux-Moutons.

Adoptée

2022-06-333
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - VENTE DE DENRÉES SUR UN LIEU PUBLIC - LANCEMENT DE LA SAISON PAR ÉCO-NATURE

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser l'organisme Éco-Nature, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie (a. 5.1), à offrir en vente des denrées alimentaires lors de son événement de lancement de la saison qui se tiendra au pavillon d'accueil du parc des Berges le 18 juin 2022 de 10 heures à 17 heures ou le lendemain en cas de pluie.

Adoptée

2022-06-334
AUTORISATION DU CONSEIL - RANDONNÉE CYCLISTE JIMMY PELLETIER

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la tenue de la 6^e édition de l'événement « Randonnée cycliste Jimmy Pelletier » sur le territoire de la Ville le 29 juin 2022, entre 13 heures et 13 h 30 approximativement, selon un parcours qui empruntera le chemin de la Côte Nord, entre la rue Charles et le boulevard de la Grande-Allée, au profit de l'organisme Adaptavie et d'autres organismes venant en aide aux personnes vivant avec des limitations physiques, intellectuelles et du trouble du spectre de l'autisme dans la province de Québec.

Adoptée

2022-06-335
AUTORISATION DU CONSEIL - RANDONNÉE DU SOUVENIR THIERRY LEROUX

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'autoriser la tenue de la 3^e édition de l'événement « Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux » sur le territoire de la Ville le 19 août 2022, entre 15 heures et 15 h 30 approximativement, selon un parcours qui empruntera le boulevard du

Faubourg jusqu'au IGA Extra supermarché Jacques Daigle Inc. et le boulevard de la Grande-Allée jusqu'au chemin de la Côte Nord, au profit de la Fondation Thierry LeRoux.

Adoptée

2022-06-336
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - AVRIL 2022

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2022 montrant un total mensuel de 8 294 885 \$ et un cumulatif annuel de 24 014 854 \$.

Adoptée

2022-06-337
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION - 253, CHEMIN DE LA CÔTE SUD - ZONE A 443

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité de démolition du 2 mars 2022 portant le numéro R-21-CD-0005 et conformément au Règlement RV-1268 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de sol dégagé, la demande de permis de démolition de l'immeuble situé au 253, chemin de la Côte Sud sur le lot 2 502 716 du cadastre du Québec dans la zone A 443 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

2022-06-338
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - 3344, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 mai 2022 portant le numéro R-22-CU-4581 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation extérieure du bâtiment commercial situé au 3344, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au document de présentation préparé par Petroff Partnership Architects le 7 avril 2022.

Adoptée

2022-06-339

APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNES - FARINEX - ZONE I-1 470

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 mai 2022 portant le numéro R-22-CU-4580 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes de l'entreprise Farinex située au 3780, rue La Vérendrye dans la zone I-1 470 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Para Desgin, version 8.

Adoptée

2022-06-340

APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNES - RESTAURANT COCO FRUTTI - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 mai 2022 portant le numéro R-22-CU-4582 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes du restaurant Coco Frutti situé au 3500, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Signarama et datés du 26 avril 2022.

Adoptée

2022-06-341

APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNES - RESTAURANT OLIVIA'S POULET AUTHENTIQUE - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 mai 2022 portant le numéro R-22-CU-4578 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour le projet d'enseignes du restaurant Olivia's Poulet Authentique situé au 3160, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405

du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Californeon et datés du 10 mai 2022.

Adoptée

Monsieur le conseiller Jean-François Hecq déclare que par souci de transparence, il ne participera pas aux délibérations et ne se prononcera pas sur l'adoption du prochain sujet à l'ordre du jour.

2022-06-342
APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ENSEIGNE - LOOP MISSION - ZONE I-2 472

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 mai 2022 portant le numéro R-22-CU-4579 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale de l'entreprise Loop Mission située au 4000, rue Alfred-Laliberté dans la zone I-2 472 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés par Zone Enseignes + Éclairage et datés du 27 avril 2022.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Jean-François Hecq qui s'est abstenu.

2022-06-343
RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE MAI 2022

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022.

Adoptée

2022-06-344
EMBAUCHE - ARCHITECTE, TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher monsieur David Beaudry au poste cadre à temps complet d'architecte, technologies de l'information au Service des technologies de l'information selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des technologies de l'information.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-06-345

EMBAUCHE – RESPONSABLE PRÉPOSÉS SITES ET LOCAUX AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'embaucher monsieur Pascal Ménard au poste syndiqué régulier à temps complet de responsable préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 27 juin 2022 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs.

Adoptée

2022-06-346

COMITÉ DE SÉLECTION - EMBAUCHE À LA DIRECTION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DÉSIGNATION DES MEMBRES

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

DE désigner la mairesse Christine Beaudette et les conseillers Jean-François Hecq et Jonathan Thibault, membres du comité de sélection pour le choix d'un candidat à la direction du Service des travaux publics.

Adoptée

2022-06-347

CONFIRMATION DES FONCTIONS ASSOCIÉES AUX NOMINATIONS DES GREFFIÈRES ADJOINTES ET DU TRÉSORIER ADJOINT

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De confirmer que Me Maude Mongrain, chef de division juridique et approvisionnement et greffière adjointe au Service juridique et Greffe remplit les fonctions de l'assistant greffier prévues à l'article 96 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

De confirmer que Me Viviane Leroux, conseillère juridique - rédactrice pourra agir à titre de greffière adjointe au Service juridique et Greffe et à ce titre remplir les fonctions de l'assistant greffier prévues à l'article 96 de la Loi.

De confirmer que monsieur Jean-Charles Ferland, chef de division revenus et trésorier adjoint au Service des finances remplit les fonctions de l'assistant trésorier prévues à l'article 106 de la Loi.

Adoptée

2022-06-348
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 26 MODIFIÉE – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 26 modifiée avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait aux mises à pied techniques systématiques après une période de 6 mois continus pour le personnel temporaire et pour les postes saisonniers visés aux annexes D et E de la convention collective en vigueur.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-06-349
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE
NUMÉRO 78 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 78 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait au statut du poste d'animateur loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2022-06-350

**COMITÉS, COMMISSIONS DU CONSEIL ET ORGANISMES - DÉSIGNATION
DES MEMBRES**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE nommer les membres du conseil municipal à titre de membres des comités et commissions suivants aux postes mis en regard de leur nom, à compter des présentes, en remplacement de toute nomination antérieure, à savoir:

Comité d'orientation et de développement stratégique	madame Christine Beaudette, présidente monsieur Daniel Kaeser, vice-président madame Maude Whittom, membre madame Camille Joli-Coeur, membre monsieur Simon Sesto Cifola, membre monsieur Jonathan Thibault, membre madame Karine Laramée, membre madame Lori Doucet, membre monsieur Jean-François Hecq, membre
Commission de la sécurité incendie et de la sécurité civile	monsieur Daniel Kaeser, président madame Maude Whittom, vice-présidente monsieur Jonathan Thibault, membre
Commission des communications et des relations avec les citoyens	madame Lori Doucet, présidente
Comité de retraite	madame Karine Laramée, présidente
Commission de l'administration publique et des finances	monsieur Simon Sesto Cifola, président monsieur Jonathan Thibault, membre
Comité des arts et de la culture	madame Camille Joli-Coeur, présidente monsieur Daniel Kaeser, vice-président
Comité de la famille et des aînés	madame Maude Whittom, présidente madame Lori Doucet, vice-présidente
Comité sur l'accessibilité universelle pour l'intégration des personnes handicapées	monsieur Simon Sesto Cifola, président
Comité du conseil jeunesse	madame Karine Laramée, présidente madame Camille Joli-Coeur, vice-présidente
Comité d'évaluation des décorations festives	madame Lori Doucet, présidente madame Karine Laramée, vice-présidente
Comité de suivi de l'entente de gestion des opérations internes du centre de création	monsieur Daniel Kaeser, président

Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire	monsieur Daniel Kaeser, président madame Camille Joli-Coeur, vice-présidente madame Maude Whitton, membre
Comité des ressources humaines, de l'éthique et de la déontologie	monsieur Jonathan Thibault, président
Commission des technologies de l'information	monsieur Jean-François Hecq, président monsieur Jonathan Thibault, vice-président
Comité des travaux publics et des infrastructures	monsieur Jonathan Thibault, président monsieur Jean-François Hecq, vice-président
Comité de la sécurité routière	madame Lori Doucet, présidente madame Karine Laramée, vice-présidente
Commission de la ville sécuritaire	madame Lori Doucet, présidente madame Camille Joli-Coeur, vice-présidente
Commission de l'environnement	madame Maude Whitton, présidente monsieur Jean-François Hecq, vice-président monsieur Daniel Kaeser, membre
Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie	monsieur Daniel Kaeser, président monsieur Simon Sesto Cifola, vice-président
Comité de contrôle des démolitions	madame Christine Beaudette, présidente monsieur Simon Sesto Cifola, vice-président monsieur Daniel Kaeser, membre
Comité sur la reddition de compte	monsieur Jean-François Hecq, président monsieur Simon Sesto Cifola, vice-président
Comité d'acquisition et de maintien des œuvres d'art	madame Camille Joli-Coeur, présidente madame Karine Laramée, vice-présidente

DE nommer les citoyens suivants à titre de membres des comités et commissions ci-dessous, selon le terme indiqué pour chacun d'eux, à savoir:

Commission de la sécurité incendie et de la sécurité civile (fin du mandat en juin 2024)	monsieur Denys Thibodeau monsieur Gilbert Faucher
Comité des arts et de la culture (fin du mandat en juin 2023)	madame Luce Lamoureux madame Leticia Lacroix madame Alexandra Boudreault monsieur Roger (Sam) Simard
(fin du mandat en juin 2024)	madame Geneviève Barrière madame Isabel Du Paul madame Jacinthe Blanchard-Pilon madame Annie Verdon
Comité de la famille et des aînés (fin du mandat du juin 2023)	madame Claudette Vaillancourt

	madame Suzanne Labbé madame Kim Valiquette madame Sophie Pilon madame Catherine Héroux
(fin du mandat en juin 2024)	monsieur Jimmy Bydal monsieur Gilles Legault madame Lyse Boulet monsieur Jean-Mathieu Latour
Commission de la ville sécuritaire (fin du mandat en juin 2023)	madame Annie Larivière monsieur François Blondin madame Jocelyne St-Arnaud
(fin du mandat en juin 2024)	madame Cindy Germain madame Jacynthe Chabot
Commission de l'environnement (fin du mandat en juin 2023)	madame Ève Perron madame Marie-Eve Racette monsieur Mark McKenna
(fin du mandat en juin 2024)	madame Lise Marcotte madame Nathalie Gendron
Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie (fin du mandat en juin 2023)	madame Caroline Laberge monsieur Gilles Daigneault monsieur Sylvain Carré
(fin du mandat en juin 2024)	madame Anne Marie Lopez monsieur Patrick Thifault
DE nommer les membres du conseil municipal à titre de délégués et parrains des organismes suivants aux postes en regard de leur nom, à compter des présentes, en remplacement de toute nomination antérieure, à savoir:	
Regroupement des Offices municipaux d'habitation - comité permanent	monsieur Jonathan Thibault, délégué
Fonds communautaire de Boisbriand	madame Christine Beaudette, présidente madame Lori Doucet, administrateur monsieur Daniel Kaeser, administrateur
Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRC)	madame Christine Beaudette, déléguée maire suppléant, délégué substitut
Odyscène	madame Camille Joli-Coeur, déléguée
Le Petit Théâtre du Nord	monsieur Daniel Kaeser, délégué
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RPITB)	madame Christine Beaudette, représentante et déléguée
	madame Lori Doucet, représentant et déléguée substitut
Fiducie agricole de Boisbriand	madame Christine Beaudette, fiduciaire

	monsieur Jonathan Thibault, fiduciaire
Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert	madame Lori Doucet, déléguée madame Karine Laramée, déléguée madame Maude Whittom, déléguée substitut
Arclin	monsieur Daniel Kaeser, délégué
Corporation Vision culture Boisbriand	monsieur Daniel Kaeser, membre
1 ^{er} Groupe scout Boisbriand	madame Lori Doucet, marraine
ABCB (balle-molle pour adultes)	monsieur Simon Sesto Cifola, parrain
Aile RGAB de la CCITB	madame Lori Doucet, marraine
Association de balle-molle mineure de Saint-Eustache - Boisbriand	madame Karine Laramée, marraine
Association de baseball des Spartiates de Boisbriand/Sainte-Thérèse	monsieur Jonathan Thibault, parrain
Association de hockey féminin des Laurentides	madame Karine Laramée, marraine
Association de ringuette de St-Eustache – Boisbriand	madame Karine Laramée, marraine
Association du hockey mineur de Boisbriand - Sainte-Thérèse (incluant Seigneurs des Mille-Îles)	monsieur Jonathan Thibault, parrain
Association Québec-France	monsieur Daniel Kaeser, parrain
Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic section des Laurentides (AQRP)	madame Lori Doucet, marraine
Association régionale de football Laurentides-Lanaudière	monsieur Simon Sesto Cifola, parrain
Centre Marie Eve – 6e jour inc.	madame Karine Laramée, marraine
Chevaliers de Colomb conseil 2015 Ste-Thérèse/Boisbriand	monsieur Daniel Kaeser, parrain
Club aquatique Saint-Eustache (CASE)	madame Maude Whittom, marraine
Club d'Athlétisme Corsaire-Chaparral	madame Camille Joli-Cœur, marraine
Club d'astronomie de Boisbriand	monsieur Jonathan Thibault, parrain
Club de BMX Cycle-Max	monsieur Jean-François Hecq, parrain
Club de karaté Shorin-Ryu Shubukan de Boisbriand	monsieur Simon Sesto Cifola, parrain
Club de patinage de vitesse Rosemère / Rive-Nord	madame Camille Joli-Cœur, marraine
Club de plongeon l'Envol	madame Maude Whittom, marraine

Club d'escrime Les seigneurs de la Rive-Nord	madame Karine Laramée, marraine
Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand	monsieur Daniel Kaeser, parrain
Club photo de Boisbriand	madame Camille Joli-Cœur, marraine
Félins parmi nous	madame Lori Doucet, marraine
Grenier Populaire des Basses-Laurentides	madame Karine Laramée, marraine
La Troupe vocale les Vagabonds de Boisbriand	monsieur Jean-François Hecq, parrain
Les Pionniers de Boisbriand	madame Lori Doucet, marraine
Les Services d'entraide Le Relais	monsieur Jean-François Hecq, parrain
Ligue amicale de sports pour adultes Kinball et Volleyball	monsieur Jonathan Thibault, parrain
Ligue d'improvisation Majeure Classique de Boisbriand (LIMBO)	monsieur Daniel Kaeser, parrain
Ligue de sacs de sable de Boisbriand et pétanque	madame Maude Whittom, marraine
Ligue navale du Canada - succursale de Boisbriand	monsieur Jean-François Hecq, parrain
Maison des jeunes Sodarrid	madame Maude Whittom, marraine
Orchestre symphonique des Basses-Laurentides	madame Camille Joli-Cœur, marraine
Patinage des Mille-Îles (incluant Club de patinage synchronisé Golding ice)	madame Maude Whittom, marraine
Patriotes 60 ans et + (ligue de hockey)	monsieur Simon Sesto Cifola, parrain
Performance synchro – Club de nage synchronisé	madame Maude Whittom, marraine
Révolution FC	monsieur Jean-François Hecq, parrain
Yahou! Club de glisse	madame Maude Whittom, marraine

DE remplacer la résolution 2022-01-039.

Adoptée

2022-06-351

**EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS -
RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET
DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la recommandation de la Commission de la sécurité incendie et de la sécurité civile ayant trait à l'emplacement de la nouvelle caserne de pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand, à être érigée à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée et de l'avenue des Grandes-Tourelles sur le site du parc Wilfrid-Dion.

Votent en faveur : les conseillères Maude Whittom, Camille Joli-Coeur et les conseillers Simon Sesto Cifola, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser

Votent contre : la conseillère Karine Laramée et le conseiller Jean-François Hecq

Adoptée sur division

2022-06-352

ACCREDITATION D'ORGANISMES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE confirmer l'accréditation des organismes suivants conformément à la politique de reconnaissance et de soutien des organismes du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

- le Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral;
- l'organisme ABCB.

Adoptée

2022-06-353

**ADHÉSION 2022-2023 - CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-
ÎLES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE renouveler l'adhésion de la Ville au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) au montant de 300 \$ toutes taxes comprises pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2022-06-354

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

DE lever la séance à 21 h 5.

Adoptée